

# Préparer sa retraite : comment s'y prendre ?

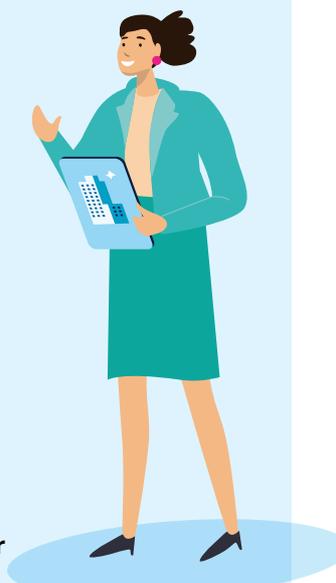


Préparer sa retraite, c'est d'abord anticiper la perte de revenus à venir. Oui mais concrètement, comment faire ? La réponse en 6 étapes clés !

## 1. Commencer à se constituer un capital...

... pour répondre à différents besoins :

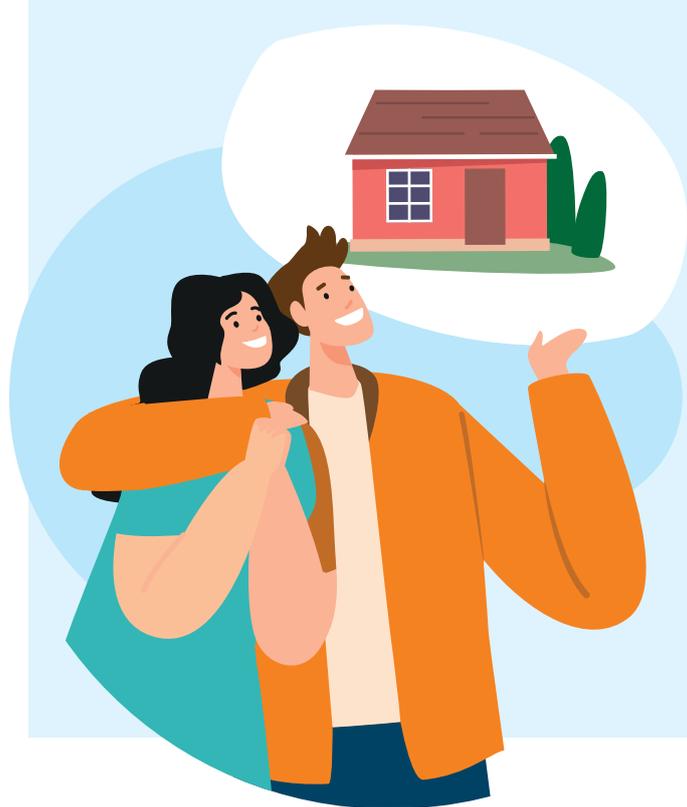
- **Faire face aux imprévus** en constituant une **épargne de précaution** (environ 3-4 mois de revenus) placée sur des supports facilement mobilisables, type livret ;
- **Financer des projets à plus ou moins long terme**, comme l'acquisition de sa résidence principale ;
- **Transmettre son capital.**



## 2. Acquérir sa résidence principale...

Être propriétaire de sa résidence principale est un bon moyen de préparer sa retraite, car cela signifie ne plus avoir ni loyers ni mensualités de prêt à verser lors de la prise de pension.

En fonction de vos besoins à la retraite, vous pouvez également la **vendre et disposer d'un capital en vue d'autres projets** (achat d'une surface plus petite, installation dans une autre région, etc.) ou la **louer pour générer un revenu complémentaire.**



## 3. ... sans pour autant tout miser sur l'immobilier

Saviez-vous que l'immobilier représente en moyenne **62 %** du patrimoine des Français<sup>1</sup> ?

C'est effectivement un élément clé de votre stratégie retraite, mais l'immobilier est **peu liquide**.

En investissant la majeure partie de votre patrimoine dans cette classe d'actifs, vous risquez de devoir vendre votre bien en cas de besoin d'argent ou de crise de l'immobilier, ce qui peut prendre un certain délai.

Il faut donc avoir une partie de votre épargne placée sur des **supports plus liquides**, c'est-à-dire facilement mobilisables.

1. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6689022>

## Préparer sa retraite : comment s'y prendre ?

### 4. Diversifier<sup>2</sup> ses placements

L'adage « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier » est particulièrement vrai en matière d'épargne. La règle d'or est de panacher et de diversifier vos placements :

- **Côté classes d'actifs**, vous pouvez investir dans des actions, des obligations, des fonds diversifiés, etc.
- **Côté supports de placement**, vous pouvez répartir votre épargne entre les livrets, l'assurance vie, le Plan d'épargne retraite (PER), le Plan d'épargne en actions (PEA) ou encore, si vous en bénéficiez, le Plan d'épargne entreprise (PEE).

### 5. Connaître son profil de risque

Le profil de risque, c'est l'équation entre **vosre espérance en termes de rendement et votre capacité à supporter les risques**. Il est propre à chacun et vous aide à vous orienter vers des investissements avec lesquels vous serez à l'aise et qui ne vous empêcheront pas de dormir la nuit ! Évitez donc de trop investir dans des actifs risqués tels que les actions, si vous avez un profil « prudent ».



### 6. Se poser les bonnes questions

#### Qu'est-ce qui est le plus important pour vous ?

Être propriétaire de votre résidence principale ? Maintenir le même niveau de vie à la retraite que lorsque vous étiez actif ? Transmettre un capital à vos enfants pour les aider à démarrer dans la vie ?

Il est **essentiel de mûrir vos projets et prioriser vos objectifs** afin de mettre en place la stratégie retraite adéquate.

**Parlez-en à votre conseiller**, il dispose d'outils pour vous aider notamment à définir votre profil de risque.

*2. La diversification ne garantit pas les gains et ne protège pas contre les pertes*

**INFORMATIONS IMPORTANTES****Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital.**

Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Date de publication : janvier 2025

**Amundi Asset Management :**

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.